

2021-01

DÉPARTEMENT DU LOT

Mairie de Carnac-Rouffiac
AR Prefecture

046-214600603-20210126-2021_01-DE

Reçu le 01/03/2021

Publié le 01/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2021**

Convocation le 19 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Carnac-Rouffiac, sous la présidence de Monsieur Mathieu MOLINIE, Maire.

Étaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Véronique SUDRE.

Étaient excusés : Christelle SOUQUES-MIAN, Laurent LAGARDE.

Était absente mais représentée : Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS.

CRÉATION DE POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu qu'il n'a pas été créé de poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe sur la commune, il convient donc d'en créer un.

Monsieur Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à **temps complet, soit 35 h hebdomadaires**, pour l'entretien de la commune à compter du 1^{er} Mai 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- d'**ADOPTER** la proposition du Maire
- de **MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,
- d'**INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

POUR: 9

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 01.03.2021
Le Maire, Mathieu MOLINIE

A CARNAC-ROUFFIAC

Le 26 février 2021

Le Maire,

Mathieu MOLINIE

